



RÈGLEMENT DU RALLYE-LATIN

L'ESPRIT DU CONCOURS :

L'objectif de ce rallye est de **promouvoir les langues anciennes** et de susciter chez les élèves un intérêt accru pour le latin par la participation à un concours qui **privilégie l'esprit d'équipe et la mise en œuvre de compétences diverses**, au travers d'activités variées à caractère ludique.

C'est aussi de permettre des rencontres entre collègues et de favoriser des échanges au sein d'une discipline dont il faut assurer « la Défense et l'Illustration ».

Il ne s'agit nullement :

-de chercher à classer par ordre de mérite les établissements de l'Académie (aucun score ne sera communiqué).

-de juger de la valeur et des compétences des enseignants d'après les résultats de leurs élèves.

-de récompenser le bachotage de « forts en thème ».

INSCRIPTIONS

Participants :

Tous les élèves latinistes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} des collèges et lycées de l'Académie de Poitiers, dont les établissements ont acquitté leurs droits d'inscription à l'Association Rallye-Latin de l'Académie de Poitiers.

Le professeur de latin sera le correspondant privilégié pour toutes les opérations liées au concours. C'est lui qui est chargé d'inscrire les élèves, de faire respecter le règlement et de veiller à la bonne marche du concours. S'il y a plusieurs professeurs de latin dans l'établissement, il est souhaitable d'en désigner un pour être notre correspondant.

Les droits d'inscription sont fixés à 50€, quel que soit le nombre d'inscrits.

Pour inscrire les élèves de son établissement, le « correspondant » doit nous retourner le bulletin d'inscription qu'il aura reçu dûment complété. En échange, l'établissement recevra une facture à acquitter.

Les professeurs participant à la conception des épreuves s'engagent à ne pas inscrire leurs élèves du niveau de l'épreuve qu'ils conçoivent.

FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

L'épreuve du concours comporte deux parties : un QCM et un questionnaire à partir d'un texte.

Chaque niveau de participation (5^e – 4^e – 3^e - 2nde) possède sa propre épreuve et son propre classement. Il y a donc quatre épreuves différentes et quatre classements différents au niveau départemental et académique.

Les sujets seront envoyés en nombre, sous pli scellé, **au Chef d'établissement** du collège ou du lycée. **Celui-ci décachette l'enveloppe, sur le lieu et au début de l'épreuve**, en présence du professeur-surveillant et des élèves participants. **Il est strictement interdit d'ouvrir l'enveloppe avant le début de l'épreuve.**

Chaque établissement reçoit trois épreuves par groupe inscrit (plus une pour le professeur).

DEROULEMENT

1) L'inscription d'une classe au Rallye Latin implique un aménagement exceptionnel de l'emploi du temps pour les élèves concernés. Les établissements organisent eux-mêmes la surveillance. Il n'est pas prévu de remboursement des droits d'inscriptions dans le cas où le concours serait annulé du fait de l'établissement.

2) L'épreuve se déroule sur 2 heures consécutives, la même journée dans tous les établissements.

3) Répartition des élèves :

- Tous les élèves d'un même niveau sont répartis en de 3 ou 4 élèves.
- Pour les lycées n'ayant pas plus de 5 latinistes, on autorisera la constitution d'un seul groupe.

4) Organisation du travail :

- Chaque membre du groupe prend en charge un ou plusieurs exercices, les soumet au jugement de ses camarades, qui en discutent.
- **Aucun échange n'est autorisé entre les différents groupes.**
- Les élèves ne disposent d'aucune **aide extérieure** (ni dictionnaire, ni cours, ni manuel, ni documents, ni aide du professeur ou du surveillant).

5) Remise des épreuves :

- *Au terme de l'épreuve* (au bout des 2 heures), chaque groupe remet **un seul exemplaire** rassemblant toutes les réponses à toutes les questions. Cet exemplaire comporte **sur la 1^{ère} page** :

- a) le nom et l'adresse de l'établissement **avec le cachet de celui-ci.**
- b) le numéro du groupe (**chaque groupe d'un même niveau devra avoir un numéro différent, au cas où ce niveau comporterait plusieurs classes. Il est recommandé que le professeur prévoie ces numéros et garde une trace de la constitution des groupes avec leur numéro, ceci pour l'annonce des résultats complets.**)
- c) le nom de chacun des membres du groupe en **MAJUSCULES D'IMPRIMERIE**, ainsi que leur classe.

- *L'épreuve* comporte deux parties : un QCM portant sur le programme officiel et un questionnaire établi à partir d'un corpus en rapport avec le programme du concours communiqué avec les documents d'inscription ; une ou deux questions subsidiaires pourront être posées pour départager les éventuels ex aequo.

- *Les établissements feront parvenir les épreuves au siège de l'association* (Collège Rabelais à Poitiers) dès la fin du concours (au plus tard le lendemain).

6) Correction des épreuves : Les professeurs ayant inscrit leurs élèves au concours s'engagent à participer à la correction des épreuves dont le lieu et la date seront précisés ultérieurement.

RECOMPENSES

Pour gagner le concours, il faut accumuler le plus de points. En cas d'ex-aequo, c'est la question subsidiaire qui départagera les vainqueurs.

Le résultat sera envoyé par courrier électronique à l'établissement et au correspondant si celui-ci a laissé son adresse électronique.

Les correspondants des établissements lauréats seront avisés par téléphone.

Pour récompenser un maximum d'élèves, il n'est pas possible pour les participants d'obtenir le prix académique deux années consécutives. En outre, une seule équipe sera récompensée par établissement, celle ayant obtenu la récompense la plus élevée du niveau de classe le plus élevé.

La remise des récompenses a lieu au mois de juin, à une date et en un lieu qui seront précisés ultérieurement. **La présence des élèves récompensés et de leur professeur est obligatoire. Aucun lot ne sera envoyé dans les établissements.**

Le non-respect de ces consignes, toute tentative de fraude et toute forme de dénigrement entraîneront automatiquement la disqualification du groupe.
--

Le programme, les épreuves et leurs corrigés étant soumis à l'**approbation de l'inspecteur pédagogique régional (IPR)**, aucune contestation, quelle qu'elle soit, ne sera admise.

L'inscription et la participation au concours impliquent l'acceptation sans aucune réserve du règlement du Rallye Latin de l'année en cours